



MOTION DE CLOTURE

Les délégués de la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles, (FNIM), réunis dans le cadre de l'Assemblée générale du 24 juin 2011, rappellent leur attachement aux valeurs de la mutualité et à l'égalité entre tous les mutualistes.

La FNIM rappelle fermement son opposition à toute nouvelle taxe ou à toute augmentation de taxe qui surviendrait à charge des mutuelles.

Elle rappelle qu'elle reste fondamentalement opposée à une quelconque fiscalisation de la protection sociale.

Elle exige que les mutuelles ne soient plus considérées comme une variable d'ajustement pour la revalorisation de la taxe CMU et la gestion de la dette sociale.

La FNIM proclame que le regroupement actuellement observé des mutuelles doit résulter de choix individuels et non de contraintes réglementaires.

La FNIM interpelle les Pouvoirs publics afin d'obtenir la défiscalisation des contrats individuels de complémentaire santé et de respecter le principe de l'égalité entre tous les mutualistes.

La FNIM affirme solennellement son opposition aux clauses de désignation conventionnelles et aux migrations obligatoires, mises en place au mépris du libre choix du mutualiste et de la libre concurrence.

Face au déficit permanent et abyssal des comptes sociaux, la FNIM appelle les Pouvoirs publics à une large concertation à laquelle doivent participer tous les acteurs de la protection sociale.

La FNIM renouvelle fermement sa demande de participation au HCAAM, demande qui a été actée par le Ministère de la Santé le 29 mars 2010 et rappelle qu'à l'occasion de l'évolution du Conseil Economique, Social et Environnemental, il est indispensable qu'elle en fasse partie.

La FNIM restera attentive à l'initiative des Parlementaires européens tendant à relancer le débat sur la création d'un statut de mutuelle européenne.

L'Assemblée générale se félicite de la décision de la création du Comité Opéra et du soutien financier que lui apporte la FNIM.